

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :	
en exercice	15
présents	9
représentés	3
votants	12
exprimés	12
oui	3
non	9

**L'an deux mille vingt-trois,**

**Le trente et un mai à vingt heures,**

le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC-les-EGLISES  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de M. MAITRE, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2023

**PRESENTS :** MM. MAITRE, MAUDUIT, Mme GRANDSAGNE,  
M. ROC, Mme RIFFAUD, M. VAN LIENDEN, Mmes BARRETT,  
SACRE et M. GAUTIER.

**POUVOIRS :**

- de M. SCHWECHLER  
à M. MAITRE
- de M. LEGAUT  
à Mme GRANDSAGNE
- de Mme GENIN  
à Mme BARRETT

**ABSENTS :** MM. LEGAUT, BAYLE, DELAGE, CAUZZI,  
Mme GENIN et M. SCHWECHLER.

M. MAUDUIT a été élu secrétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal par 3 voix pour et 9  
voix contre donne un avis défavorable à la demande en vue de  
l'exploitation d'un parc éolien de trois aérogénérateurs et d'un poste de  
livraison électrique, situé sur le territoire de la commune de Chaillac.

**OBJET :**

**Avis demande autorisation  
environnementale déposée  
par la Société  
« Eoliennes  
de Chaillac »**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, en Mairie le 06 juin 2023.

  
Le Maire,  
Daniel MAITRE.

Transmis à la Sous-Préfecture de Bellac le 07 juin 2023  
Publié le 07 juin 2023  
Le Maire,

  
Daniel MAITRE.